

### Catégorie A

## Nominations au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques à titre personnel – tableau principal 2013 CAPN n°3 et 4 des 20 et 21 mars 2013

Avant d'aborder l'ordre du jour fixé, le Président de la CAPN a répondu aux déclarations liminaires lues par les représentants des personnels et notamment à celle des élus **F.O.-DGFIP** concernant la date et la volumétrie pour les promotions inter catégorielles par liste d'aptitude de C en B et de B en A pour ce qui concerne la CAP des inspecteurs.

### Promotion de C en B et B en A :

La DGFIP n'a pas d'information de la part du Ministère sur le volume. La diffusion de la liste des « excellents » sera diffusée 48 heures avant la date de début de consultation des dossiers.

### Calendrier des CAPN des listes d'aptitude :

Le calendrier sera adapté avec une priorité de diffusion rapide du projet et d'une consultation immédiate. Le calendrier des mutations ne devrait pas souffrir du retard pris et ne sera pas, en principe, modifié. La modification éventuelle du calendrier sera faite en concertation avec les organisations syndicales dès lors que les échéances seront connues.

### Commentaires des élus F.O.-DGFIP :

Les élus **F.O.-DGFIP** ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant le calendrier des CAP. Ils ont également signalé qu'au-delà de la réduction du nombre de promus, les agents concernés sont impatients et sous tension. Il s'agit bien d'un manque de respect et de considération de la part du Ministère à leur égard (cf. la déclaration liminaire).

### Tableau d'avancement au grade d'Idiv à titre personnel :

Figurent au projet 305 agents bénéficiant du grade d'Idiv à titre personnel.

La CAPN permet d'étudier les situations individuelles qui ne remplissent pas les conditions stricto sensu de la note de service.

**La « Jacobisation »** : ne concerne que le tableau d'avancement. Selon la DGFIP, ce n'est pas à l'ordre du jour de l'étendre pour les autres actes de gestion. L'extension de cette Jacobisation est un sujet Fontion Publique. À cet effet, une étude est en cours.

**L'équilibre entre les 2 filières** a été respecté en ce qui concerne ce tableau d'avancement unifié. Les candidatures de la filière fiscale sont en baisse.

**Carrières longues (29), parents de 3 enfants (2) et carrière active (1)** : d'emblée la DGFIP a proposé l'inscription des 32 agents supplémentaires au grade d'Idiv à titre personnel.

À ces 32 promus supplémentaires s'ajoutent 2 candidatures tardives, un agent en cours de retraite pour invalidité, et 5 agents qui avaient auparavant renoncé à une promotion.

Enfin, 2 agents pour lesquels, initialement, un avis réservé avait été signifié par la DGFIP ont été retenus.

Agents promus au projet	305
Agents en carrière longue	29
Agents parents de 3 enfants	2
Agent « carrière active »	1
Agents ayant déposé une candidature tardive	2
Agent en cours de retraite pour invalidité	3
Agents qui avaient auparavant renoncé à une promotion	5
Agents avec initialement, un avis réservé	2
Nombre d'agents figurant au tableau d'avancement à l'issue de la CAPN	349

Les élus **F.O.-DGFIP** ont enregistré avec satisfaction la nomination des 29 agents carrière longue. Néanmoins, les élus **F.O.-DGFIP**, ont réitéré la revendication de la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon pour les inspecteurs et l'accès à un grade de fin de carrière pour tous.

Dès lors la délégation **F.O.-DGFIP** s'est abstenue lors du vote.

### **Candidatures hors métropole**

Sur les postes hors métropole :

- Un poste d'auditeur et formation professionnelle était à pourvoir à PAPEETE ;
- Un poste de responsable du service SPL était à pourvoir également à PAPEETE ;
- Un poste était à pourvoir à la trésorerie de POINDIMIE en NOUVELLE CALÉDONIE ;

Enfin, un poste en filière fiscale était à pourvoir à MAYOTTE. Sur ce point **F.O.-DGFIP** a souligné que MAYOTTE est maintenant un département. La DGFIP a répondu qu'en raison de la spécificité de MAYOTTE les affectations sont toujours régies par 2 décrets de 1996, avec la réglementation sur le délai de séjour.

Bien que peu favorable à la notion de profil, **F.O.-DGFIP** estime que compte tenu de la sensibilité de ces emplois, il convient de trouver les candidats « ad hoc ».

#### **Les élus F.O.-DGFIP :**

**Pour les Idiv : Philippe VANDROT – Lionel BOYER (Expert)**

**Pour les Inspecteurs : Isabelle DUFAU – Yves LE VAILLANT**



### **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Sur un plan inter professionnel, après la mobilisation du 5 mars contre l'accord fléxi sécurité signé le 11 janvier, FO continue et continuera à dénoncer un « accord loi » destructeur des droits sociaux et qui fait de la flexibilité une priorité.

Alors que le gouvernement poursuit avec toujours plus de vigueur la politique d'austérité et de pénurie dans la Fonction Publique, de nouvelles attaques semblent s'annoncer contre le Service public.

En effet, après le gel des salaires pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, après la diminution de 50 % des mesures catégorielles (primes et avancement), après la diminution de 15 % (sur 3 ans) des moyens de fonctionnement des administrations et après la dernière annonce du Premier ministre de réduire de 5 milliards d'euros supplémentaires les moyens alloués pour le budget 2014, un nouveau danger guette les usagers et les agents publics : le Premier Ministre lancerait une mission destinée à réformer, ou plutôt supprimer, les services départementaux de l'Etat.

La Fédération Générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) interpelle le Premier Ministre pour que les choix politiques soient faits en toute transparence démocratique.

La FGF-FO rappelle sa demande d'un grand débat de fond au Parlement sur l'avenir, le rôle et les missions du Service Public.

La réduction des moyens de l'administration sous couvert de la RGPP, de MAP, ou autre plan d'économies pose la question du service rendu, de l'accessibilité aux services publics, de l'égalité de traitement et de l'exercice des droits fondamentaux pour les usagers. Comment l'Etat pourra-t-il connaître, comprendre et répondre aux attentes des usagers s'il déserte les territoires de la République ?

On ne peut pas dire STOP à la RGPP et ensuite faire pire avec une RGPP puissance 10 (dénommée MAP) et une RéATE 2 qui détruit le Service Public de l'Etat de proximité.

À la DGFIP, seulement 5 % des agents ont participé à la réflexion « démarche stratégique » et trois organisations syndicales, dont **F.O.-DGFIP**, qui représentent 60 % des personnels, refusent aujourd'hui de s'engager dans une « concertation » sur cette démarche stratégique mortifère pour les services et les emplois.

Pour ce qui est de la MAP, le gouvernement installe d'ores et déjà une opération de contournement des OS et des représentants du personnel en mettant en œuvre une procédure de « démocratie directe » qui consiste à inciter les agents à faire des propositions sur 3 thèmes.

À la DGFIP, la déclinaison de la MAP c'est la démarche stratégique avec pour conséquences :

- La régionalisation et le démantèlement des DDFiP.
- Le démantèlement du maillage territorial.
- La généralisation de pôles intra et supra-départementaux.
- L'affaiblissement, la fusion, voire suppression des services de proximité.
- L'attaque contre les droits et garanties des agents (exemples : « évaluer la pertinence du délai de séjour d'un an pour les cadres non comptables et les agents », consolider certains segments de missions en mettant en place des postes à profil et en garantissant une visibilité sur la durée d'engagement, « permettre aux petites directions de regrouper les petites résidences d'affectation nationales afin de constituer des zones plus vastes »).

Sur l'ordre du jour de la CAP d'aujourd'hui, nous nous satisfaisons que celle-ci se déroule dans les délais prévus lors du Groupe de Travail du 20 décembre 2012 ce qui n'est pas le cas des CAP concernant les listes d'aptitude de C en B et B en A.

Nous ne pouvons nous dispenser d'évoquer le sujet qui préoccupe un grand nombre d'agents aujourd'hui : la liste d'aptitude de B en A 2013.

Sur cette liste, 4 338 agents ont postulé, bien sûr, tous n'ont pas été classés « excellents » en CAP locale.

Alors que le projet des B en A était prévu pour le 18 février, à ce jour, soit plus d'un mois après, aucune information concernant le plan de qualification ministériel ne nous a été adressée. Le secrétariat général a dû annuler le Groupe de Travail du 14 mars dernier car les décisions ministérielles n'étaient toujours pas prises.

Nous considérons que c'est un manque de respect de la part du gouvernement à destination des agents de la DGFIP. C'est bien la première fois qu'une telle situation est constatée.

Pour **F.O.-DGFIP**, les agents et notamment les C et les B n'ont pas à subir les conséquences d'une économie budgétaire drastique. L'ancien ministre du Budget Jérôme CAHUZAC avait annoncé qu'il fallait trouver 5 milliards d'euros d'économie supplémentaires. Les agents sont inquiets mais aussi impatients.

Etre promu c'est aussi être formé, la date du stage de formation théorique des A étant prévue le 13 mai, les agents qui seront retenus ont aussi besoin de s'organiser.

Le nouveau Ministre délégué au budget Bernard CAZENEUVE devra immédiatement penser à ces contingences matérielles, sans oublier bien entendu le plan de qualification ministériel.

Autre sujet, le projet de mutation est prévu lui aussi, le 13 mai pour les A, le retard pris permettra t-il au projet d'être tenu dans les délais ?

Monsieur Bézard prône le culte « du respect mutuel ». Respectons donc les élus et, au-delà du paritarisme à la DGFIP, les agents.

**F.O.-DGFIP** exige que le statut particulier des personnels de catégorie A et de catégorie B soit respecté.

**Notre demande est claire : quelle date et quelle volumétrie pour ces promotions inter-catégorielles ?**

Aujourd'hui, la CAP nationale au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale à titre personnel (tableau principal année 2013) propose **305 candidats** au projet sur 396 candidats.

C'est le premier tableau fusionné à la DGFIP. Nous saluons l'évolution de l'administration sur la reprise des agents qui n'atteignaient pas le 12<sup>ème</sup> échelon du fait du décret JACOB.

Nous avons un « avis réservé » sur les avis défavorables ou réservés émis par certains directeurs. Cette argumentation sera développée lors de la défense des dossiers confiés à notre organisation.

Nous constatons que **21 postulants** n'ont pas déposé de demande de mise à la retraite. Même si la note de service semble claire sur cette obligation, pourquoi encore un si grand nombre n'a pas rempli cette condition indispensable ?

**F.O.-DGFIP** se satisfait des marges de manœuvre qui seront ouvertes pour cette CAP de fin de carrière. À ce titre, **F.O.-DGFIP** rappelle qu'il revendique depuis de longue date les fins de carrière pour tous.

**Pour F.O.-DGFIP, la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon pour les inspecteurs est plus que jamais d'actualité en raison de l'allongement forcé de la durée des carrières.**

Sur un plan revendicatif plus large :

- **F.O.-DGFIP** condamne la suppression de 2 023 équivalent temps plein travaillé (ETPT) pour 2013.
- **F.O.-DGFIP** dénonce la diminution de 50 % des mesures catégorielles au sein de la Fonction Publique.
- **F.O.-DGFIP** récuse la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.
- **F.O.-DGFIP** avec la confédération FO, combat l'acte III de la décentralisation qui affaiblit la Fonction Publique en général et balkanise la République.
- **F.O.-DGFIP** avec la FGF FO demande l'abrogation **immédiate** du jour de carence.

En cette période d'entretien professionnel pour les agents, **F.O.-DGFIP** réitère son exigence d'abrogation du décret du 29 avril 2002 et du décret du 28 juillet 2010 instituant la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

**BULLETIN  
D'ADHESION**

**FO DGFIP**  
la force syndicale

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP